

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2022

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 491)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 171

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2 TER, insérer l'article suivant:**

Aux premier à quatrième alinéas et à la première phrase du cinquième alinéa de l'article 29 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, après chaque occurrence du mot : « locaux », sont insérés les mots : « et logements ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2018, l'observatoire des territoires estimait à 87600 le nombre de logements vacants en France. La réquisition de ces logements déclarés vacants au sens de l'article 232 du Code général des impôts, pourrait contribuer à combler temporairement le besoin de 14 650 nouveaux logements par an, ceci afin d'atteindre l'objectif de 293 000 logements supplémentaires à créer entre 2015 et 2035 pour loger les nouveaux ménages.